

L'agriculture et la paysannerie en Algérie

Les grands handicaps

Omar BESSAOUD*

De la période coloniale jusqu'aux récentes décennies d'indépendance algérienne, se sont succédées des politiques agricoles orientées vers la mise en valeur des territoires agricoles (des terres du Tell aux zones arides et désertiques du Sud), vers la modernisation du droit de propriété foncière et des techniques de production agricoles; et ceci pour répondre à trois questions majeures :

- *comment développer le potentiel naturel existant et en tirer davantage de richesses?*
- *quelles structures agraires, quel mode d'usage du sol et quelles formes de propriété de la terre promouvoir ?*
- *quelle « agronomie » définir pour l'Algérie, à quel modèle technique se référer pour accroître la production et la productivité des sols et des élevages ?*

Les recherches accumulées dans le champ des sciences sociales et humaines (économie, droit, histoire, géographie, sociologie ou anthropologie) ou des sciences agronomiques ont renouvelé ces interrogations, contribuant ainsi à approfondir le débat. Les productions scientifiques post-indépendance sont nombreuses sur ces questions, et nous avons eu l'occasion d'en tracer brièvement les différentes séquences dans un numéro spécial de la revue *Insaniyat*¹.

La récurrence de ces thèmes sur une période historique aussi longue traduit selon nous, l'existence de lourds handicaps auxquels a été confrontée l'agriculture algérienne. Ces handicaps, intimement liés entre eux relèvent de conditions naturelles, socio-historiques, techniques et politiques.

Le *handicap naturel* tient aux spécificités climatiques et géographiques qui limitent territoires et productions agricoles.

Le *handicap social* est lié aux conditions d'émergence d'une paysannerie dont l'assise été fortement contrariée au cours de l'histoire. Conquêtes, instabilité politique, colonisation agraire ont toujours fait obstacle à la formation et à l'installation d'une paysannerie attachée au sol, détentrice

* Enseignant-chercheur, CIHEAM-IAM-M, UMR MOÏSA, Montpellier

¹ Cf Revue *Insaniyat*, Paysans algériens ? N° 7, Vol. III, 1999, CRASC, Oran, Algérie

de titres permanents de propriété et maîtrisant savoirs et savoir-faire agricoles transmis de génération en génération.

Le *handicap technique* renvoie à l'absence de modèles techniques pour les cultures ou l'élevage adaptés aux contraintes de sol, de relief ou de climat.

Le *handicap politique* est relatif aux politiques publiques et plus particulièrement aux formes sociales d'organisation de l'agriculture. Si des options en faveur d'une agriculture d'Etat triomphent après le recouvrement de l'indépendance, le paradoxe historique veut que, 50 ans après le déclenchement de la Révolution algérienne, c'est la grande entreprise agricole privée qui est promue, et cela au détriment de formes familiales et/ou paysannes d'agriculture².

Nous voudrions présenter les conclusions de recherche et ce que nous avons accumulé comme savoirs au cours d'un parcours personnel de recherche de 30 ans sur l'agriculture et les paysans algériens, en signalant que les conclusions et problématiques que nous proposons à la discussion n'ont épuisé ni leur objet, ni les approches épistémologiques et théoriques.

Le handicap naturel : les mythes construits autour des richesses naturelles de l'Algérie et de ses vocations agricoles

L'opinion publique, mais aussi ceux qui ont en charge le secteur agricole, partagent l'idée que l'Algérie est favorablement dotée en ressources naturelles. L'histoire de l'Afrique romaine, son rôle particulier dans les approvisionnements en blé et en huile de la capitale de l'Empire, de même que l'histoire coloniale, sont régulièrement convoqués pour valider cette opinion, largement répandue, sur les prétendues richesses naturelles de l'Algérie³.

Les auteurs du *Traité pratique d'agriculture coloniale* et de l'*Encyclopédie agricole de l'Afrique du Nord* (LECQ et RIVIERE ; 1901) dénonçaient en leur temps l'affirmation selon laquelle l'Algérie bénéficiait d'un climat « incomparable » et d'un sol « d'une fertilité

² Tout comme la célébration du Centenaire de la colonisation relevait en 1930 la domination de la grande entreprise capitaliste agricole et l'échec d'une colonisation paysanne.

³ Le ministre de l'agriculture algérien évoque en permanence la possibilité de développement des exportations agricoles et J.P Tuquoi interviewant des acteurs de la filière et les milieux d'affaires, dans la Mitidja et à Alger, témoigne de leur optimisme sur le potentiel naturel de l'Algérie ; l'un d'entre eux mentionne qu'à terme « *l'agriculture peut rapporter autant d'argent que les hydrocarbures* ». *Le Monde*, 1-2 février 2004.

merveilleuse [et] d'une inépuisable fécondité⁴). Ils rappellent tous les essais et projets agricoles que le système colonial avaient entrepris et qui ont avortés car se nourrissant « d'illusions et de fausses chimères » sur les véritables vocations naturelles de l'Algérie et de l'Afrique du Nord en général. Nous invitons à redécouvrir les leçons du passé tous ceux qui pensent faire de l'Algérie un pays exportateur ou qui continuent de penser - tout comme par le passé - de faire de l'agriculture saharienne la réserve alimentaire de l'Algérie.

En 1949, René Dumont affirmait, après avoir parcouru le monde, que l'agriculture nord-africaine, du fait de ses conditions agro-climatiques, était celle qui posait le plus de problèmes au technicien⁵. Il affirmait qu'à l'aube du XIX^eme, tant que la population et que les densités étaient faibles, il n'y avait pas de difficultés majeures à exploiter avec profit les ressources naturelles.

Les écosystèmes (Tell, Steppe et oasis du Sud) en Algérie comme dans tous les pays méditerranéens, sont fragiles et la plus grande partie de ce pays reste marquée par l'influence d'un climat sec où l'aridité domine. Les zones steppiques (qui couvrent plus de 30 millions d'ha), de même que le Sud laissent peu de place au peuplement humain et à la production agricole. Les surfaces agricoles, comptant à la fois des précipitations supérieures à 600 mm et des pentes inférieures à 3 %, ne couvrent au total que 500 000 ha. C'est là une forte contrainte pour l'agriculture qui doit y répondre par une adaptation. Celle-ci avait été réalisée autrefois en entretenant une agriculture de montagne tirant habilement parti des pentes par l'arboriculture, l'aménagement des terrasses (Aurès), les travaux de haies et talus (Kabylie) et un travail délicat du sol (Côte ; 1978). Ces techniques développées par une paysannerie - certes faiblement enracinée - ont été abandonnées depuis fort longtemps. De même qu'a reculé l'élevage extensif sur les zones de Hautes plaines suite à l'extension des emblavures et à la pratique des jachères labourées.

Le caractère semi-aride de la plus grande partie de la superficie agricole utilisable du pays rend très aléatoire la généralisation d'un

⁴ Pour nos auteurs « *le fameux grenier de Rome est une légende trompeuse* » et les appréciations sur l'état des ressources naturelles ont été empreintes d'une « *grave erreur* » (Lecq et Rivière 1906 a, p. 3). René Dumont avait remis en cause cette thèse en quantifiant les volumes exportés durant cette période de l'histoire. Compte tenus des techniques de stockage et de transport de l'époque, le « grenier de Rome » (l'Afrique du Nord romaine) n'a jamais exporté plus de 800 00 quintaux de grains selon R. Dumont in « *Evolution récente et perspectives de l'agriculture nord-africaine* ». Institut d'observation économique ; étude spéciale n°3, mai 1949.

⁵ Dumont, R., « *Evolution récente et perspectives de l'agriculture Nord-africaine* », *Institut d'observation économique*, Paris, Etude spéciale, n°3, 1949, 32 p.

modèle d'intensification de l'agriculture tel que celui développé en Europe⁶. La rigueur des hivers dans les montagnes et les Hautes plaines algériennes compromet parfois autant les récoltes que les chaleurs estivales ? Ce climat est encore rendu plus rude par les irrégularités saisonnières et inter-annuelles des précipitations et températures qui, elles, déterminent largement les performances obtenues. Ainsi l'année 2003, bien que n'ayant pas disposé d'une pluviométrie exceptionnelle (350 mm sur la plus grande partie de la superficie cultivée, contre 600 à 800 millimètres normalement en France) fut une année exceptionnelle pour la production, du fait d'une très bonne répartition de ces précipitations, profitant ainsi aux cultures céréalières d'hiver qui occupaient, faut-il le rappeler, les $\frac{3}{4}$ des terres emblavées.

Face à de telles conditions naturelles, il est tentant de recourir à une artificialisation la plus importante possible de cette agriculture, principalement par des équipements hydrauliques qui permettent de stocker une partie des précipitations. Outre la question du potentiel disponible en eau (20 milliards de m³), les coûts et financements induits font obstacle à cette alternative.

Les conditions agro-climatiques vont ainsi exercer une influence majeure dans la constitution du territoire agricole (Bessaoud ; 1999). Les techniques agricoles n'ont, par ailleurs, pas apporté de solutions adaptées à ce contexte agro-climatique.

Le handicap technique ou l'absence d'un paradigme technique achevé pour l'agriculture pluviale

Au cours de la période pré-coloniale, il suffit d'identifier une double accumulation dans les domaines agronomiques et des savoir-faire.

L'agriculture algérienne va bénéficier de *l'apport de l'agronomie arabe* capitalisée par des savants dans le Bassin méditerranéen et appliquée à l'intérieur d'aires principalement localisées en Andalousie et plus tard au Maghreb (vers le 16^{ème} siècle). La polyculture, l'acclimatation de nouvelles plantes, l'introduction de la sélection animale vont connaître de nouveaux développements. Les techniques d'irrigation (par gravitation) vont autoriser l'extension des cultures intensives. De nombreux manuels, des encyclopédies et des livres d'agriculture vont témoigner de cet effort de recherche et de renouvellement des savoir-faire paysans du Maghreb à

⁶ Pluvinage, J. « Les difficultés de l'intensification de l'agriculture en zones sèches maghrébines, ou comment concilier planification de la production et risque climatique », in *un agronome dans son siècle, actualité de R. Dumont*, Karthala, 2003.

cette époque de l'histoire⁶. Notons que ces progrès vont se réaliser essentiellement autour des agglomérations urbaines et dans la périphérie des cités dynastiques⁷.

Parallèlement, les systèmes extensifs de production céréalière, les techniques d'élevage héritées de la période antique vont poursuivre leur extension avec l'expansion arabe et l'arrivée de nouveaux contingents de populations nomades et semi-nomades. L'état démographique (avec une faible croissance des populations) associé aux ressources disponibles (vastes étendues de plaines sèches et de parcours steppiques et semi-steppiques) va contribuer au maintien de ces systèmes extensifs.

Autrement dit, il y a, au cours de ces périodes, une sorte de correspondance entre les structures sociales (tribales et communautaires), l'état démographique (faible croissance), la base productive, d'une part, et d'autre part, les systèmes extensifs d'exploitation des ressources.

A la veille de 1830, deux agricultures cohabitent de manière complémentaire :

- une agriculture intensive, localisée dans les zones de plaines ou de montagne humide, occupant une population paysanne fixée au sol et mobilisant des savoirs et des principes issues de l'agronomie arabe et/ou antique et,
- une agriculture extensive, agro-pastorale du point de vue de ses orientations, utilisant un savoir-faire hérité et transmis de génération en génération de façon routinière.

La colonisation française va opérer à l'intérieur de ce système productif des ruptures fondamentales.

La colonisation a « généré un glissement de l'espace algérien vers le Nord et une forte littoralisation des activités agricoles, une prise en main des plaines littorales, partiellement des hautes plaines et des bassins de l'intérieur »⁸.

⁶ Nous observons au XIX^{ème} siècle un effort particulier de traduction en français de textes et manuels d'agronomie arabes. Des agronomes (Lecq et Rivière) feront l'apologie des principes appliqués par les paysans du Maghreb et remettront en question la science agronomique coloniale "moderne".

⁷ Lombard, M., « *L'islam dans sa première grandeur : VII^{ème}-XI^{ème} siècle* », Paris, Edit. Flammarion, Collection Champs, 1971, p. 68. Ibn Khaldoun a rappelé dans *la Muqaddima* l'héritage historique considérable transmis au Maghreb par la Péninsule ibérique. « El-Muquaddima. Discours sur l'histoire universelle », Sindbad, t 2, p758-759. Les espagnols sont qualifiés par cet auteur comme « *les meilleurs agriculteurs de tous les pays civilisés* ». p 753

⁸ Côte, M., *L'Algérie : espace et société*, Editions Armand Colin, Chapitre 4, 1996, pp. 30-41. Voir également du même auteur ; *Pays, paysages et paysans*, Paris, CNRS, 1996. Ce sont ces ruptures qui ont entraîné de fortes densités démographiques et les déséquilibres entre les

La spécialisation des espaces conjuguée à la *dé-collectivisation* des terres, va entraver les pratiques de complémentarité aux différentes échelles ; la Steppe se retrouva ainsi coupée de son arrière-pays naturel et la colonisation opéra la rupture des rapports économiques qui régissaient le monde de l'agriculture et de l'élevage⁹.

Des institutions, des élites agricoles représentées par des hauts fonctionnaires de l'agriculture, des professeurs de droit, d'économie et d'agronomie, des chercheurs et des vulgarisateurs agricoles vont être les « *architectes* » des constructions agricoles et des réalisations du secteur colonial¹⁰.

Du jardin d'acclimatation créé dès 1844 à Alger, à la création des laboratoires de biologie animale et végétale, en passant par l'ouverture des écoles d'agriculture régionales au début du siècle, l'Etat français va tenter d'assurer la « *conquête scientifique* » de l'Algérie et ce fut tout un "*outillage intellectuel*" (selon l'expression consacrée à l'époque) qui sera mis en place pour assurer l'essor technique du secteur colonial.

Dès lors, nous assisterons à l'émergence de structures bi-modales (ou duales). L'agriculture algérienne se construira autour d'un secteur colonial, qui développera des cultures de rente, au moyen d'un savoir scientifique, de savoir-faire et de gestes techniques issus de l'agriculture française. Parallèlement, dans un secteur traditionnel cantonné dans les productions vivrières et traditionnelles, s'enclenchera un processus de destruction des structures sociales liée à la privatisation foncière, processus qui contribuera à réduire le champ d'expression des savoirs et des pratiques paysannes. Les connaissances techniques, les qualifications anciennes ainsi que l'essor des compétences se trouvèrent fortement contrariés.

Le début du XX^{ème} siècle est marqué par des transformations qui se réalisent, tant sur le plan démographique que sur les formes de productions existantes, où l'on observe un mouvement de sédentarisation de la population rurale algérienne. Ces évolutions sociales et économiques, dans un contexte où les contraintes de climat et de sol

formes sociales d'organisation et le milieu naturel ; les montagnes sont contraintes de garder leur croît de population et les plaines les paysans sans terre, les khammès et autres déracinés des campagnes algériennes.

⁹ Boukhoz, M., in *Contraintes et mutations du monde rural*, Alger, OPU, 1992.

¹⁰ Parallèlement aux mouvements littéraires et artistiques qui se développent au début du siècle en Algérie et qui se donnent le nom « d'algériens », le secteur de la recherche et celui de l'enseignement en agronomie cristallisent un courant spécifiquement « algérien » (ou nord-africain).

très fortes, vont poser en termes nouveaux la problématique du développement technique.

A la fin du XIX^{ème} siècle, un certain nombre d'agronomes s'accordent à affirmer qu'il y a, compte-tenu des contraintes de climat et de sol, une "agrobiologie spécifique à développer en Afrique du Nord". Une tentative de définition d'un nouveau paradigme technique pour l'agriculture pluviale - et le secteur traditionnel - est entamée par les agronomes « Nord-africains »¹¹. Ces derniers vont être conduits à formuler de nouvelles questions et à préconiser des solutions techniques de manière très empirique et en établissant le bilan des orientations que la colonisation a donné à l'appareil de production agricole algérien¹².

Le nouveau paradigme technique s'est d'abord appuyé sur la thèse de l'impossibilité d'un transfert mécanique des progrès techniques et/ou des éléments de révolution agricole capitalisés en Europe depuis le XVIII^{ème} siècle. L'importation de techniques agricoles en Afrique du Nord mises au point ailleurs et dans des conditions certainement plus favorables, était jugée aléatoire et inefficace¹³. La définition des nouveaux termes du paradigme technique de l'agriculture pluviale va susciter une série de controverses techniques.

Des agronomes vont déclarer ainsi leur opposition aux techniques de labours profonds, à l'introduction de la charrue et aux essais généralisés d'application du *dry farming* engagé dès le début du XX^{ème} siècle. Ils font faire observer justement que ces techniques ont engendré une agriculture minière fortement consommatrice en humus. Dans les "dures conditions faites à la végétation en ces pays (Afrique du Nord), un bon labour à la charrue française, trop souvent indiqué et prôné par ceux trop ignorants des difficultés ou des impossibilités du milieu, serait un travail tout à fait insuffisant pour assurer une récolte dans les années pauvres en pluie; mais, de plus, il aurait détruit pour de longues années cette pauvre végétation cependant si utile et qui avait mis des siècles

¹¹ Le terme d'agronomes nord-africains désigne la communauté des agronomes coloniaux d'origine européenne qui travaillait spécifiquement sur les problèmes agronomiques du Nord de l'Afrique. Voir à ce sujet notre contribution « Notes introductives à une brève histoire des institutions et des élites agronomiques coloniales », Insanijat, CRASC, Oran, n° 5, Mai-Août 1998.

¹² Les agronomes Lecq et Rivière furent les meilleurs représentants de cette agronomie nord-africaine au début du XX^{ème} siècle. Voir leurs ouvrages écrits en commun. Lecq, H. et Rivière, Ch. *Traité pratique d'agriculture pour le Nord de l'Afrique-Algérie, Tunisie, Maroc-, Tripolitaine*. Société d'Éditions Géographiques, Maritimes et Coloniales, Paris, 1900, 2^{ème} édition en 1911, 3^{ème} édition de 1929 et Lecq, H. et Rivière, Ch., *Encyclopédie agricole : cultures du Midi, de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc*, publiée par une réunion d'ingénieurs agronomes sous la direction de Wery, G. Librairie, J., B. Baillère & fils, Paris, 1906. 2^{ème} édition en 1917 et troisième édition revue et corrigée en 1924.

¹³ Lecq et Rivière, *Encyclopédie agricole*.

pour s'implanter dans ce sol" (Lecq et Rivière, 1929) est la conclusion générale tirée par les agronomes à cette époque-là. Ces agronomes pensaient que la révolution agricole ne pouvait être réduite à la simple mécanisation, car celle-ci laissait intacte la question liée à la crise de la productivité des sols.

La crise de la céréaliculture marquée par de bas rendements, qui se manifesta dès le début du siècle, incita également les agronomes coloniaux à élargir le débat sur les méthodes d'intensification à promouvoir et sur les techniques culturales. Ils affirmaient assez clairement, qu'en Algérie, la préparation du sol avant l'ensemencement était la première condition à réaliser pour améliorer le rendement des céréales: ainsi la plante pouvait supporter plus facilement la sécheresse et mieux se nourrir. Cette amélioration primordiale apportée à la culture des sols assurait la restitution au sol des éléments fertilisants enlevés par les récoltes antérieures et favorisait l'introduction des variétés de semences nouvelles. L'expérience mise en évidence par les agronomes coloniaux plaidait aussi pour les variétés indigènes, car « elles jouiss[aient] d'une adaptation séculaire au milieu » et savaient le mieux bénéficier des perfectionnements réalisés dans le domaine des « itinéraires techniques ».

Concernant l'agriculture traditionnelle, les agronomes « nord-africains » se bornaient à recommander quelques innovations de type technique et/ou agronomique: ils conseillaient, à titre d'exemple, l'aménagement hydraulique au profit des cultures vivrières, une meilleure préparation des sols et des récoltes par la substitution d'un instrument perfectionné à l'outillage archaïque encore en usage et enfin le développement des productions fruitières adaptées au climat (olivier, figuier, dattier...). Un accent particulier était mis sur l'éducation professionnelle des fellahs, afin d'améliorer les pratiques agricoles. Toutefois, ils signalaient que, même si des perfectionnements étaient possibles en outillage, en mode de culture, en cheptel, en améliorations foncières..., « ces transformations ne seraient réalisables que très localement »¹⁴.

Les recherches et les expériences agronomiques effectuées par les agronomes depuis le milieu du XXème siècle et ceux réalisés par les agronomes algériens depuis l'Indépendance, convergent généralement vers les mêmes conclusions. Elles tendent à valider et à développer ces

¹⁴ Lecq et Rivière, *l'Encyclopédie agricole...* Paris, 1926, Les mêmes conclusions sont tirées par Dumont dans sa contribution déjà citée « *Evolution récente...* ».

références et/ou ces innovations techniques définies il y a plus d'un siècle¹⁵.

Le handicap historique ou « la silencieuse glissade de la paysannerie algérienne »¹⁶

L'Algérie rurale de l'antiquité jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, était qualifiée de fondamentalement *pastorale*¹⁷.

La tentative historique de Massinissa, de sédentariser les populations de son royaume et de créer une base paysanne, sera remise en question par la colonisation romaine. En inventant sur les territoires conquis le système latifundiaire, sur lequel va se déployer, sur une échelle relativement large, une main-d'œuvre servile (esclaves et métayers) - préfigurant le prolétariat agricole du XIX^{ème}-XX^{ème} siècle - la colonisation romaine va entraver un libre essor des rapports paysans. La main d'œuvre servile n'accumulera ni titres de propriété personnelle, ni moyens de travail, ni technique agricole pendant la période vandale ou byzantine où l'on assistera à une remontée du nomadisme et du monde agro-pastoral.

Ibn Khaldoun notait qu'à l'opposé des autres pays étrangers, « où la civilisation est villageoise et citadine, comme en Espagne, en Syrie, en Egypte ou dans l'Irak persan »¹⁸, à la veille de l'arrivée des arabes, « la population d'Ifrîkya et du Maghreb est en majorité bédouine. Elle vit sous la tente et se déplace à dos de chameau, ou s'installe dans les montagnes¹⁹ ». Il prend soin de rappeler que « le Maghreb appartenait aux Berbères plusieurs années avant l'Islam » et que « leur civilisation était entièrement bédouine »²⁰. Ils n'avaient aucune culture sédentaire, pour atteindre quelque degré de perfectionnement.

¹⁵ Voir à ce sujet les travaux de René Dumont mais aussi les travaux de nouvelles générations d'agronomes français travaillant sur les milieux arides, ainsi que ceux réalisés depuis l'indépendance par les instituts de recherche et de formation algériens (INRA, ITGC, INA...).

¹⁶ L'expression est de G. Tillon Tillon; L'Afrique bascule vers l'avenir, «Un paysan aurésien de 1954 : Mohand-ou-si-Tayeb. p. 33 et suivantes. Paris, Editions Tirésias- Michel Reynaud, 1999.

¹⁷ De Polybe (-2 siècles av J-C), à Salluste (Ier siècle après J-C) qui mettaient l'accent sur le caractère nomade de l'économie rurale de la Numidie, jusqu'à A. De Tocqueville ("écrits sur l'Algérie" de 1841) et A. Berque ("Pour le paysan et l'artisan indigène", 1939) qui constatent le faible attachement des paysans algériens au sol.

¹⁸ Et là nous pensons à l'histoire des sociétés asiatiques et au rôle des Etats dans les aménagements hydrauliques.

¹⁹ Ibn Khaldun, p. 741 « Alors eux-mêmes en pleine phase bédouine, les Arabes qui se fixèrent dans ces pays n'y trouvèrent aucune tradition de culture sédentaire, parce que les autochtones étaient aussi des Berbères bédouins ».

²⁰ La civilisation rurale est "celle qui se rencontre à l'extérieur des villes, dans les montagnes, dans les campements mobiles à la recherche des pâturages, au désert ou aux confins des sables". Cette civilisation est dominée par des rapports communautaires, la mise en commun

Le nomadisme (...) était pratiqué depuis l'antiquité dans l'Afrique du Nord ». Il s'en fallait donc de beaucoup, comme le souligna plus tard G. Marçais, « que les Arabes aient introduit en Berbérie un genre de vie qui y était jusqu'alors inconnu », et les Arabes ne firent, tout au plus, qu'augmenter le nombre de nomades²¹.

Les dynasties berbères et les andalous favorisèrent, en rapport avec l'essor urbain, la constitution de sociétés paysannes, détentrices de terres sous le régime du *melk*²² individuel ou familial indivis et maîtrisant les façons culturelles et les techniques d'irrigation.

S'il est impensable aujourd'hui de définir *le monde rural* sans accorder à l'agriculture une place privilégiée dans les activités socio-économiques, *il est difficile de parler des cités du Maghreb (du VIII^{ème} siècle à la période coloniale) sans évoquer les activités agricoles des populations paysannes qui l'entourent*. Ce sont ces populations qui aménagent et entretiennent les cultures et plantations des *zones périurbaines* (jardins irrigués, vergers fruitiers) et celles de *l'arrière pays* (cultures des céréales, élevage, plantations d'oliviers, dans un périmètre qui dépendait des conditions historiques et politiques du moment), qui mobilisent les ressources en eau (puits et canaux d'irrigation, machines hydrauliques...), qui exploitent individuellement ou en communauté les sols (parfois au moyen de contrats d'association avec les populations nomades et semi-nomades des plaines sèches), qui approvisionnent les *sûqs* locaux, celui des autres régions ou des ports (Oran, Rachgoun, Cherchell, Alger, Dellys, Béjaia, Jijel, Annaba, Skikda) et qui exportent à l'étranger des produits agricoles.

Les travaux des géographes et historiens arabes laissent une impression d'un fort contraste entre des *campagnes désertées et des centres*

des moyens de production et une faible division sociale du travail. Les ruraux, comme les nomades ne visent guère que la satisfaction des besoins fondamentaux *"pour la conservation de leur vie, sans rien de plus"*.

La civilisation urbaine est celle *"qu'on trouve dans les grandes capitales, dans les petites villes, les villages et les hameaux, lieux qui servent de refuge et où l'on peut se protéger derrière les murailles"*. La vie citadine est caractérisée par un degré plus avancé de la division du travail, avec l'apparition d'une classe de commerçants aux côtés des artisans, de l'élite intellectuelle et politique, par un raffinement dans les modes de vie et d'habitat; *"leurs richesses surpassent en valeur et en étendue celles des gens de la bédouinité car leurs conditions de vie dépassent le strict nécessaire et leurs moyens d'existence sont en rapport avec leur fortune"*.

²¹ Marçais, G., *La Berbérie musulmane et l'Orient au Moyen-Âge*, Paris, Editions Aubier, 1946.

²² Le *melk* correspond *grosso modo* à la propriété privée dans le droit musulman.

urbains dynamiques favorisant l'expansion paysanne dans son périmètre de rayonnement²³.

Les sociétés paysannes, avec un solide attachement au terroir, une mise en valeur intensive de la terre dans le cadre privé (droit melk) et une forte cohésion sociale resteront localisées ou cantonnées dans les espaces agricoles dominés par les villes (le *Fahç*), dans certains massifs montagneux (ou fonds de vallées)²⁴ et à l'intérieur des aires oasiennes.

A la veille de la conquête coloniale, les îlots de propriété foncière - privée - n'existent que dans la périphérie de villes ou de cités sièges d'Etats dynastiques.

Dans certains massifs montagneux ou les oasis du Sud - . C'est principalement à l'intérieur de ces zones qu'a évolué une paysannerie enracinée au sol, utilisant avec des méthodes intensives les sols et les ressources en eau, développant des outils et des techniques de culture adaptés. Les formes communautaires d'appropriation des ressources ont prédominé sur le reste du territoire agricole organisées autour d'activités pastorales et semi-pastorales (combinant élevage et exploitation extensive de terres céréalières). Hormis les montagnes de tradition *melk*, la grande partie de l'Algérie du Nord comportait un habitat semi-dispersé en *mechtas*; dans les Hautes plaines les pasteurs étaient semi-nomades...

C'est ce qui fait dire à A. De Tocqueville (1841) que "*les arabes ne sont pas fixés solidement au sol*", à un Van Vollenhoven dans son « Essai sur le fellah algérien » (1902) que "*les arabes n'ont aucune aptitude qui leur donne la qualité d'agriculteur*", ou encore à un Pasquier (1960) que « *l'algérien du tell semble bien un paysan malgré lui... Le « vrai paysan », l'homme de la glèbe, le laboureur opiniâtre dont les pensées s'arrêtent depuis toujours aux limites de son champ est un oiseau rare en Algérie* »²⁵.

Des tentatives initiées par Napoléon III pour « créer une classe paysanne », dans le cadre du Royaume Arabe²⁶, à celles du Plan de Constantine (1958), « *sédentariser, regrouper, tel a été le maître mot de l'Etat tout au long du XIX^{ème} et au XX^{ème} siècle*²⁷ ». A signaler enfin que, dans son

²³ El-Békri (?- 1094) in *Description de l'Afrique septentrionale* (écrit en 1068), édition A. Maisonneuve, Paris, 1965. Al-Idrissi (1099 –1160) in « *Le Maghreb au XII^{ème} siècle de l'hégire- Nuzhat-al-Mushtaq*, traduction de M. Hadj Sadok, OPU. Alger. 1983.

²⁴ Autour des villes, les terres des banlieues constituaient ce que l'on appelait le *fahç*, zones de vergers et de cultures maraîchères.

²⁵ De Tocqueville, A., (1841-1846). *Ecrits sur l'Algérie*. Van Hollenhoven. *Essai sur le fellah algérien* (1902). G. Pasquier « L'Algérien est-il un paysan de vocation »? in ENSA (1960)

²⁶ Lettre de Napoléon III au Maréchal Pélissier, in Annie Rey Goldzeiguer « Le Royaume Arabe », Alger, Edit. SNED, 1977, p

²⁷ Cote, M., in *l'espace retourné*, pp. 138-139.

essai "Pour le paysan et l'artisan indigène" (1939)²⁸, A. Berque notait que le fait le plus remarquable de l'évolution de la société indigène, après plus de 100 ans de colonisation, a été la sédentarisation.

Comme le fait observer J. Dresh, le processus de prolétarianisation est si avancé au milieu du XX^{ème} siècle qu'il faut aller chercher dans « *des recoins les plus reculés et dans les flancs de montagnes (du Djurdjura et des Aurès) de « vrais paysans* »²⁹. A la fin des années 50, en Algérie, la paysannerie est minoritaire et l'ensemble de la population des agriculteurs est constitué de salariés, semi-prolétaires et/ou de khammès.

Cette évolution expliquerait deux faits fondamentaux. D'une part, l'autogestion, ou tout au moins les options d'une agriculture collective qui dominent dans les années 1960-1970, ne sont, en dernier ressort, pas le fruit d'un hasard historique ; d'autre part, l'existence d'une agriculture privée est constituée de petits (voire moyens) exploitants avec un système de production essentiellement céréalier, extensif, aléatoire, avec une occupation du sol ténue, rudimentaire et sans aménagements importants. Cette agriculture privée aux bas rendements (6 à 10 quintaux à l'ha) se déploie essentiellement dans les Hautes plaines sèches, dans les piémonts et les zones de montagne. Cl. Chaulet écrivait en 1987 que « *l'impression qui prévaut encore aujourd'hui est le caractère rudimentaire de l'emprise humaine : les systèmes extensifs couvr[ant] les 4/5 de l'espace* »³⁰.

Les politiques agricoles et rurales accéléreront le processus de décomposition de la paysannerie, sans toutefois réussir à reconstruire ou favoriser l'émergence d'un autre type d'agriculture (collective, étatique ou familiale). C'est à ce niveau là que l'on situe un autre facteur de blocage au développement agricole de l'Algérie actuelle.

Le Handicap politique et les formes sociales de production

Il convient de restituer dans une perspective historique longue l'échec des programmes fonciers qui ont tous abouti à séparer mode de propriété et mode d'exploitation des terres en Algérie. Cette séparation a consacré l'irruption de grandes exploitations travaillées -hier, dans le cadre du colonat romain, aujourd'hui, dans un cadre étatique décentralisé- par des salariés ou des groupes non paysans.

²⁸ Berque, A., Pour le paysan et l'artisan indigène, Ed. Minerve, 1939.

²⁹ Dresh, J., « La prolétarianisation des masses indigènes en Afrique du Nord », in *La Méditerranée et le Moyen-Orient*, t 1, La Méditerranée occidentale, Puf, 1953, voir pp. 104-105.

³⁰ Chaulet, C., *La terre, les frères et l'argent*, Alger, OPU, 1987.

Instabilité des collectifs de travail entre 1962 et 1987, chaque étape a entraîné un changement d'assiette foncière, des modifications de collectifs constitués sur cet espace, conditions non idéales pour enraciner les hommes à la terre.

Les tentatives de rupture après l'indépendance (1963-1978) : la période des révolutions agraires

Le recouvrement de l'indépendance prend une signification particulière dans le milieu paysan et rural. Les salariés des domaines coloniaux occupent, dès le mois de juillet 1962, les terres laissées vacantes suite au départ des colons, notamment dans les régions les plus riches du pays, et imposeront une forme directe de gestion (« l'autogestion »). Le secteur public dit « autogéré » va ainsi être organisé sur plus de 2,5 millions d'hectares d'anciennes terres coloniales, distribués à quelque 2 200 exploitations publiques (soit une moyenne de plus de 1 000 ha/exploitation). Parmi ces terres, près de 250 000 hectares sont redistribués en 1966 aux anciens *moudjahiddines*³¹, regroupés dans quelque 350 coopératives agricoles de production³².

L'expérience de l'autogestion ne va fonctionner dans les faits qu'au cours de la campagne agricole 1961-62 car le nouvel Etat national va intervenir dans le contrôle du secteur³³. L'autogestion sera très tôt victime, à la fois de l'intervention étatique mais aussi de son héritage colonial. En effet, l'Etat administrera le secteur et placera les domaines agricoles sous la tutelle d'une institution clé : l'Office National de la Réforme Agraire (ONRA)³⁴.

Ce sont les institutions publiques qui définiront les plans de production annuels, les plans de financement, de commercialisation et fixeront les prix des produits, de sorte qu'elles finiront par vider de son contenu le concept d'autogestion. Le secteur public (domaines « autogérés » et coopératives agricoles) fournissait à cette époque 75 % de la production agricole brute (le secteur privé agricole, formé de plus de 600 000 exploitations agricoles, fournissant le reste).

Par ailleurs, ce secteur dit autogéré semble en fait reproduire le modèle de l'agriculture coloniale, et ceci jusqu'à la fin des années 1960 : il continuait ainsi à assurer l'essentiel des exportations agricoles sur les

³¹ Les *anciens moudjahiddines* sont les anciens combattants de la guerre d'indépendance.

³² Ces dernières vont bénéficier d'une plus grande autonomie de gestion (et notamment la liberté de commercialiser leurs productions sur le marché privé).

³³ Les Décrets de Mars 1963 prévoient une direction bicéphale pour les domaines (président du collectif des travailleurs et directeur nommé par l'administration agricole).

³⁴ Voir Tidafi, T., *L'agriculture algérienne et ses perspectives de développement*, Paris, François Maspéro, 1969.

marchés extérieurs (vins, agrumes, primeurs) et son système de production restait largement extensif. Il n'employait en 1964/65 que 237 400 travailleurs dont 100 000 saisonniers, et les jachères occupaient encore presque 30 % des superficies cultivables.

Le secteur public agricole se trouvera toutefois rapidement confronté à des problèmes de gestion, d'approvisionnement en intrants, de financement, de rémunération de ses produits et de commercialisation. Se fondant sur l'idée - fautive - que le « secteur public [avait] atteint un certain niveau de progrès technique et de production... »³⁵, les masses d'investissements consenties pour renouveler le capital productif et les actions de formation et d'encadrement technique, seront trop faibles pour empêcher un processus de décapitalisation (vieillesse du verger, obsolescence du matériel et des équipements d'irrigation, de drainage...) et de déqualification de la force de travail (90 % des travailleurs sont analphabètes et les plus qualifiés sont affectés à des tâches d'administration).

Il faut rappeler que ce secteur qui hérite du fonds colonial ne bénéficie plus, depuis 1962, des soutiens financiers et avantages commerciaux que l'ex-métropole française concédait alors aux colons. De plus, les débouchés pour ses produits ne sont plus garantis sur le marché français (principal client des produits algériens) et une véritable « crise des exportations » va le frapper sévèrement en 1965. Les stocks de vin non écoulés s'élevaient à 2 millions d'hectolitres en 1963, 16 millions en 1967 et 22 millions en 1968, ruinant ainsi financièrement les domaines viticoles dans les régions les plus riches du pays, les obligeant à reconverter dans l'urgence ses sols (arrachage du vignoble de cuve) et à débaucher massivement de la main-d'œuvre – souvent la plus expérimentée (près de 23 000 travailleurs permanents entre 1965 et 1968)³⁶.

Pour ce qui concerne le secteur privé, les projets de réforme agraire étant repoussés chaque fois par les pouvoirs politiques, il fait l'objet d'interventions limitées au niveau du crédit agricole et de l'emploi (chantiers de plein-emploi) dans l'objectif essentiel de lutter contre la pauvreté et la malnutrition.

Ce secteur ne connaîtra de bouleversements significatifs qu'à la promulgation de la loi portant sur la Révolution agraire³⁷.

³⁵ Déclaration du Ministre de l'agriculture en 1966. Cf. Tidafi. Ouvrage cité

³⁶ Source : Rapport sur les revenus dans le secteur agricole. Secrétariat d'Etat au Plan. Juin 1977. Voir notre étude « Evolution de l'ensemble productif agricole et besoins alimentaires de l'Algérie », in Revue du CENEAP, Alger, 1985.

³⁷ Charte de la Révolution Agraire et Ordonnance du 8 novembre 1971

La réforme agraire et « la nouvelle alliance villes-campagnes »

La réforme agraire algérienne de 1971 s'inscrivait dans le cadre d'une stratégie d'industrialisation d'un pays qui venait à peine de se soustraire au système colonial.

Dans le schéma de développement national défini par le premier plan de développement (1970-73), l'industrie devait contribuer à moderniser l'agriculture en impulsant le changement technique ; mais des progrès préalables devaient être réalisés dans les domaines de l'organisation, de la production agricole et des structures foncières au moyen d'une réforme agraire.

Il faut rappeler que les structures foncières héritées de la colonisation avaient été marquées jusque-là par un dualisme très accentué. Ainsi, à la veille de la réforme agraire, un peu moins de 2 % des propriétaires fonciers (disposant de plus de 100 hectares) concentraient près du quart des terres (23 % exactement), alors qu'à l'autre pôle, les deux tiers (69 %) des exploitants des terres de moins de 10 hectares se partageaient à peine 18,7 % des terres agricoles. Les rentes de location tirées par la propriété absentéiste étaient évaluées au 1/10ème du produit brut agricole du secteur privé, soit 500 millions de DA³⁸.

L'objectif explicite de la réforme agraire était donc, d'une part, de répartir la terre au profit des paysans sans terre ou de petits paysans insuffisamment pourvus et, d'autre part, de modifier les conditions de production en apportant des aménagements dans les formes d'organisation du travail et dans l'environnement agricole.

Après seulement trois années d'application (1972-1975), les résultats furent plutôt décevants. La réforme agraire récupéra un peu plus de 1 million de terres publiques (communales, domaniales et *arch*³⁹) et nationalisa à peine 500 000 hectares, soit moins de 9 % du total des terres rattachées juridiquement au secteur privé⁴⁰.

Les salariés agricoles et des paysans prolétarisés ont constitué la majorité de la population des bénéficiaires (près de 100 000).

Plus de 6 000 coopératives de différents types ont été créées mais c'est la « coopérative de production de la révolution agraire » (CAPRA), forme de coopération la plus élevée qui a été privilégiée. Cette forme

³⁸ Voir Tifadi, T., ouvrage déjà cité.

³⁹ le *arch* renvoie aux communautés quasi-tribales.

⁴⁰ Le bilan des nationalisations établi fin 1975 faisait état de 21 826 propriétaires dont les terres ont été nationalisées (soit à peine 2 % du total de propriétaires recensés) et 537 167 hectares versés au « Fonds National de la Réforme Agraire ». Les recours exercés ramèneront ces surfaces à 500 000 hectares environ.

coopérative a occupé plus de 80 % de la SAU attribuée et concentré près de deux tiers (65 %) des bénéficiaires des terres de la réforme agraire. Les défenseurs du projet industriel de l'Algérie considéraient à cette époque que seules les formes collectives de production présentaient à la fois l'avantage de réaliser des économies d'échelle et la constitution de débouchés pour l'industrie. Cette vision « urbano-industrielle » se doublait d'une volonté de contrôle économique et social de l'agriculture par l'Etat, de sorte que le secteur coopératif de la réforme agraire a fini progressivement par se confondre avec le secteur agricole d'Etat qui existait.

Même si nous assistons par ailleurs, au cours de la décennie 70, à une forte progression de la demande de l'agriculture à l'industrie (l'agriculture améliore son équipement et enregistre une augmentation annuelle de 10 % pour les consommations d'engrais entre 1970 et 1980)⁴¹, le constat établi au plan technique révélait que peu de changements avaient été introduits. Les expériences d'intensification furent limitées et, faute de soutien institutionnel (vulgarisation et formation agricole) et d'innovations techniques, les coopératives seront amenées à reconduire les systèmes antérieurs de production.

C'est dans l'ordre social et politique des campagnes algériennes que la réforme agraire a réalisé les plus importants bouleversements. Au cours de cette période, la grande propriété terrienne, qui tenait ses titres fonciers de la colonisation, avait perdu une partie de son assise foncière et de son influence politique dans les campagnes. L'emprise des citadins sur les terres a été, par ailleurs, remise en cause du fait de l'interdiction de l'absentéisme⁴².

Un réseau décentralisé de coopératives de services (plus de 750 coopératives agricoles polyvalentes communales de services), distribuant les intrants et les services à des prix soutenus, a ralenti, sinon bloqué, le processus de dégradation de la condition économique des paysans observé auparavant.

Elle a eu également un impact décisif, à la fois sur l'amélioration des niveaux de vie des populations paysannes et sur l'équipement socio-culturel du monde rural.

⁴¹ Le nombre de tracteurs passe de 25 122 en 1973 à 33 866 en 1978 et 60 000 en 1984. Celui des moissonneuses-batteuses passe de 2 040 en 1966, à 4 000 en 1973 et 5 200 en 1978.

⁴² Au nom du principe que la terre était celui à celui qui la travaille, la RA de 1971 énonçait que nul ne pouvait posséder ou exploiter une terre s'il ne la travaillait pas directement et personnellement.

Les campagnes ont bénéficié, au cours de cette période, d'importants programmes d'investissement dans l'habitat rural : les équipements socio-culturels et l'électrification⁴³.

Cependant, un ensemble de contraintes apparues dès 1976 entraîna un ralentissement du rythme d'application de la réforme agraire, avant de donner lieu à son arrêt en 1980.

Tout d'abord, l'industrie locale sera confrontée à des problèmes de maîtrise technologique, d'approvisionnement en intrants, de contrôle des processus de fabrication des produits, etc..., et ne pourra approvisionner le secteur d'Etat (formé dorénavant du « secteur autogéré » et du « secteur de la réforme agraire »). Le rythme d'application des mesures liées à la réforme agraire s'en trouvera sensiblement affecté.

Ensuite, les freins à la réforme agraire résultaient d'une « crise des approvisionnements urbains » en produits agricoles, qui se manifesta dès le milieu des années 70. Cette crise s'est développée à la suite de la nationalisation du commerce de gros des fruits et légumes (octobre 1974) effectuée, faut-il le rappeler, dans une conjoncture marquée par une explosion de la demande interne en produits agricoles et alimentaires. La hausse de la demande en biens agricoles était très fortement liée à la croissance urbaine, à l'emploi non agricole et à l'amélioration des revenus salariaux consécutifs à la mise en œuvre des plans de développement industriels (1970-73 et 1974-77). La réforme du système de commercialisation, qui intervient donc en 1974, fut suivie par une « grève des livraisons » qui désorganisa les approvisionnements des villes. Les conséquences concrètes de cette grève furent la diminution brutale de l'offre agricole, la généralisation des pénuries entraînant une hausse des prix à la consommation et un mécontentement des classes urbaines qui relâchèrent ainsi leur soutien à la réforme agraire, rendue responsable de cette situation.

Enfin, ces difficultés, conjuguées aux oppositions politiques ouvertement déclarées, inciteront l'Etat à introduire, après une période de pause (1975-78)⁴⁴ et de débats sur l'avenir du secteur (1978), un certain nombre de réformes qui feront une plus grande place aux mécanismes du marché et au secteur privé.

⁴³ Voir le bilan sur le développement rural établi par le CENEAP en 1992.

⁴⁴ Pause marquée par le non engagement de la phase qui concernait la nationalisation des troupeaux des grands éleveurs et la réorganisation des parcours steppiques.

Le processus de libéralisation du secteur agricole dans les décennies 1980 et 1990

Ce processus se déroule sur une période relativement longue. Il est mis en application par les pouvoirs publics algériens dès l'arrêt des opérations de réforme agraire (1976) et il s'accélère dans les années 1980.

Les premières réformes interviennent au sein du secteur commercial, considéré à l'époque comme le maillon faible de l'ancienne politique de réforme agraire. Les offices et les coopératives perdent, dès 1976, le monopole de la commercialisation des produits agricoles. Des mesures sont prises pour mettre un terme aux nationalisations des terres privées, pour « sécuriser » et encourager les propriétaires privés à accroître leurs productions. D'autre part, une réforme du crédit agricole est introduite afin de réviser, au profit du secteur privé, les modalités d'octroi des crédits. Enfin, les prix des services se trouvent libérés progressivement. Ceux des matériels agricoles sont multipliés dans les années 1980 par 3,5, tandis que les prix des engrais et des produits phytosanitaires (PPS) le sont par 3. De façon générale, tous les prix des produits intermédiaires connaissent des augmentations importantes (film plastique, semences, outillage agricole...). Sous l'effet de l'augmentation des prix, la consommation d'engrais est passée en évolution indiciaire de l'indice 100 en 1986 à l'indice 20 en 1996 (divisée par 5), les PPS de 100 à 16 au cours de la même période ! Les achats de tracteurs et de moissonneuses-batteuses chuteront brutalement et les agriculteurs auront du mal à renouveler le capital fixe du secteur agricole.

Mais, au-delà de ces mesures de libéralisation, ce sont les réformes de structures qui retiennent le plus l'attention. La question de la redistribution des terres posée par la RA de 1971 est neutralisée par la promulgation, en 1983, de la loi d'Accession à la propriété foncière (APFA) qui autorise l'accès en pleine propriété de terres - de statut public- préalablement mises en valeur dans le Sud⁴⁵. En outre, un processus de restructuration des domaines agricoles publics est engagé au cours de l'année 1981. Ainsi, un peu plus de 2 000 domaines dits « autogérés » seront éclatés en 3 400 « domaines agricoles socialistes » (D.A.S). Leur encadrement est renforcé en personnel technique (ingénieurs agronomes, chargés de gestion), et des programmes d'investissements sont mis en œuvre. Cependant, alors que la réorganisation des domaines publics commençait à porter ses fruits (les domaines agricoles enregistrent au cours de la campagne 1986-87 un

⁴⁵ Cf loi n° 83-18 du 13 août 1983, relative à l'Accession à la propriété foncière agricole (APFA).

solde positif de leur compte d'exploitation pour la première fois depuis leur création), une nouvelle réforme du secteur public agricole est imposée en 1987. En Juillet de cette année là, et avant même qu'une loi ne soit adoptée, les terres du domaine privé de l'Etat - soit 2,8 millions d'hectares - ont été attribuées en jouissance perpétuelle à des exploitants agricoles⁴⁶. Ces terres seront dorénavant gérées sous forme d'exploitations agricoles collectives (EAC) ou d'exploitations agricoles individuelles (EAI). L'innovation juridique introduite était la séparation entre le droit de propriété (le droit sur le sol appartient à l'Etat) et le droit d'exploitation (droit portant sur l'ensemble des actifs agricoles et qui est transféré aux exploitants bénéficiaires).

Les DAS, créés au début des années 80, sont ainsi dissous à leur tour et leur capital d'exploitation est cédé en pleine propriété à 29 556 exploitations agricoles collectives (EAC), 22 206 exploitations agricoles individuelles (EAI) et 165 fermes pilotes. Une loi d'orientation foncière (loi 90-25) parachève en 1990 le nouvel édifice juridique d'inspiration libérale ; elle engage les bénéficiaires de la réforme agraire à restituer les terres nationalisées 15 ans avant.

Ces réformes foncières ont ouvert la voie à une privatisation de fait du domaine public agricole. Les exploitants titulaires de lots de terres publiques ont, dans les faits, modifié les situations. Des quotes-parts attribuées collectivement ont fait l'objet de partages individuels, des exploitants se sont associés avec des apporteurs de capitaux (commerçants et bailleurs de fonds privés), certains ont vendu leurs actifs et/ou cédé leurs droits d'exploitation, d'autres ont transféré à leurs ascendants ou à leurs descendants leur part, d'autres enfin ont abandonné leurs droits et laissé en déshérence les terres attribuées... Tous ces faits témoignent de l'existence de véritables transactions portant sur les droits d'exploitation dont les règles obéissent aujourd'hui aux lois d'un marché informel. Les coûts de ces transactions sont élevés et, ni la puissance publique qui ne contrôle plus son patrimoine, ni les producteurs réels qui agissent dans un cadre juridique opaque et non réglementaire (et qui, de ce fait, hésitent à investir faute de cadre sécurisé), ni les consommateurs qui payent les surcoûts induits par ces transactions, ne gagnent dans le fonctionnement d'un tel marché foncier.

En Algérie, plus de la moitié de la SAU est donc de statut privé⁴⁷, et le dernier recensement de 2001 dénombre 1 240 137 exploitations privées (dont 737 972 sont situées dans les départements du Nord du pays). La

⁴⁶ La loi 87-19 ne sera adoptée par le parlement qu'en novembre 1987.

⁴⁷ Premières données du recensement général de l'agriculture, 2001.

surface moyenne par exploitation est proche de 5 hectares. Les terres *melk* sont exploitées ou gérées par le droit musulman (cf. règles d'héritage et de succession, droit de *chafaâ*⁴⁸ ...). Les modes de faire-valoir ne sont plus soumis à des conditionnalités particulières (la loi de réforme agraire interdisait le faire-valoir indirect). Le régime juridique de ces terres, conjugué aux évolutions démographiques, a accentué le processus de morcellement des exploitations et d'extension du micro-fundisme dans l'agriculture algérienne.

Ainsi, le tableau présente les structures agraires à la fin de la décennie 1990.

Tableau 1 : Etat des structures agraires (1999)

Statut juridique	Effectif	Superficie totale (ha)	Superficie moyenne (ha)
Exploitations privées	903 000	4 700 000	5,20
Attributions APFA	70 593	119 477	1,69
S/t domaine privé	973 593	4 819 477	4,95
EAC	29 556	1 839 163	62,23
EAI	22 206	220 285	9,92
S/t EAC-EAI	51 762	2 059 448	39,79
Fermes pilotes	165	138 500	839,40
Autres statuts (terres publiques)	38 876	513 328	13,25
S/t domaine public	90 803	2 713 276	29,90
Total général	1 064 396	7 527 753	7,08

Source : CNES

Lorsque, en avril 1994, intervient la signature de l'accord « *stand-by* » avec le FMI, l'Algérie avait pratiquement achevé son plan d'ajustement structurel agricole. Au plan économique, les prix et les échanges sur la quasi-totalité des produits et des intrants agricoles étaient régulés par le marché et il n'y avait plus que le lait qui était subventionné pour la consommation - subvention éliminée en 2001 -. Quant au soutien des prix à la production, il est limité au blé et aux légumes secs, à la pomme de terre de semence, au lait cru et à la tomate industrielle...

Sous l'impact des réformes structurelles et de la politique des prix, les conditions matérielles et sociales des petits exploitants (qui forment l'immense majorité dans les campagnes algériennes) se sont sans doute détériorées, et la pauvreté rurale connaît une extension remarquable

⁴⁸ Le droit de *Chafaâ* correspond au droit de préemption exercé par les indivisaires

(Banque Mondiale. 1995). Les déficits enregistrés sur les productions stratégiques (céréales, lait) se sont maintenus, et si l'on a observé un accroissement de spéculations à caractère commercial (fruits frais, légumes, viandes), la question des rendements et de la productivité du sol est restée entière⁴⁹. En outre, si l'ensemble des importations alimentaires a eu tendance à baisser depuis l'accord de stand-by, sa part dans le total des importations a augmenté (25 % en 1985, 30 % en 1995 et plus de 31 % en 1998).

L'enlèvement des réformes agricoles au cours des années 1994-1999 a conduit les pouvoirs publics à élaborer, à partir de 2000, un programme national de développement agricole (PNDA). S'il reste clair que le nouveau programme agricole n'opère pas de rupture avec le cadre économique libéralisé défini au début des années 1980, les orientations qu'il véhicule participent à une réhabilitation des fonctions régulatrices de l'Etat et contribue à une relance du processus d'investissements interrompu en 1986.

Le PNDA (2000) ou la tentative de construction d'une politique agricole

Si les orientations contenues dans le programme agricole correspondent à des impératifs socio-économiques et techniques (améliorer la compétitivité agricole de l'Algérie, accroître les productions et les rendements), les principales opérations définies visent des objectifs de reconstruction du territoire agricole, de protection des écosystèmes fragiles et de mise en valeur des terres à vocation agricole. Elles sont fondées sur les contraintes agro-climatiques, dont on avait longtemps négligé les effets.

Le programme agricole affiche ainsi des actions de grande ampleur. *La reconversion des sols*, qui est l'opération la plus importante, puisqu'elle porte sur plus de 3 millions d'hectares - et 740 000 ha dans une première phase -, vise à concentrer la production de céréales dans les zones dites favorables (1,2 million d'hectares) et la reconversion, dans les régions sèches et soumises à l'aridité, des cultures traditionnellement dédiées aux céréales, au profit de l'arboriculture rustique, de la viticulture et des petits élevages. Le *développement des filières*, autre axe du PNDA, se fixe de multiplier le rendement des cultures et la productivité du travail dans les

⁴⁹ Les rendements de blé, de l'ordre de 7 qx/ha, n'ont pas évolué depuis des décennies et restent les plus bas de la région méditerranéenne. Les rendements moyens de la pomme de terre (100 à 120 qx/ha), des agrumes (700 qx/ha), de l'olivier (0,7 T/ha), des fruits à noyau (2,3 T/ha) ou à pépins (3 T/ha) et des raisins de cuve (1,2 T/ha) sont très faibles par rapport aux pays voisins et aux possibilités techniques socialement disponibles.

productions de céréales, de lait, de pomme de terre et de fruits. Des actions de *mise en valeur par les concessions de terres* sont définies pour les zones de montagnes, de piémonts, les terres steppiques et les zones sahariennes. Enfin, le *programme national de reboisement* concerne 1,2 million d'hectares (pour hisser le taux de boisement de l'Algérie du Nord de 11 % à 14 %). L'objectif final fixé par l'ensemble de ces actions est de reconfigurer le territoire agricole hérité de la colonisation, qui opérerait une discrimination entre une Algérie agricole utile et le reste du territoire. Il affiche enfin des objectifs d'amélioration des revenus des agriculteurs via des soutiens financiers (à la culture du blé, à l'irrigation, aux actions de plantations, à la mise en valeur, à l'utilisation des biens favorisant l'intensification...) et de l'emploi.

Ce programme est financé par le *Fonds National et de Développement de Régulation Agricole* (FNDRA) qui a investi, depuis la campagne agricole 2000/01, en moyenne plus de 40 milliards de DA/an, soit quatre fois plus que la moyenne des investissements au cours des années 1995 à 1998 et dix fois plus qu'au cours de la campagne agricole 1993/94, année qui marque l'arrêt brutal des investissements publics sous l'effet du PASA.

Le modèle d'organisation sociale de la production auquel fait référence le PNDA est celui d'une entreprise agricole, très éloigné de la réalité sociale des 950 000 ménages agricoles qui constituent « la paysannerie algérienne ». Le dispositif d'octroi des subventions, des prêts bancaires ou des appuis techniques est inaccessible à l'immense majorité des petits agriculteurs -non titulaires de titres de propriété et d'actes authentiques exigés par les organismes de crédit-. Ces derniers ne maîtrisent, ni les circuits administratifs, ni les procédures de formulation des projets. Ils sont absents des structures de représentation de la profession agricole (chambres agricoles et interprofession).

Les actions de développement rural initiées au cours de l'année 2003, dans le cadre de Plan national de développement agricole et rural (PNDAR) et des programmes de proximité de développement rural (PPDR), tentent aujourd'hui de contourner cette difficulté majeure⁵⁰

Les moyens financiers mobilisés jusqu'à présent, de même que les modalités d'organisation de la recherche n'ont toujours pas permis une accumulation – sinon une capitalisation – des recherches orientées vers un développement agricole durable. Les référentiels techniques essentiels

⁵⁰ A la suite de l'adoption au cours de l'été 2003 du document "Stratégie de développement rural", le PNDA s'intitule officiellement Plan national de développement agricole et rural (PNDAR)

pour lever les verrous qui s'opposent à l'accroissement de la productivité des sols ne sont pas rigoureusement définis, ni dans les zones concernées par la reconversion des cultures, ni dans celles impliquées par les actions d'intensification des céréales.

Le dispositif d'aide aux exploitations agricoles a souvent été détourné au profit de réseaux d'une clientèle politique (non agricole souvent), très active dès lors qu'il s'agit de capter des ressources financières publiques dont les montants sont parfois considérables (de l'ordre de plusieurs millions de dinars algériens pour certains projets). Par ailleurs, les réalisations du PNDA ont été largement dépendantes des importations d'intrants et de matériel d'équipements agricoles (de matériel d'irrigation, de cheptel, de plants fruitiers...). De nombreuses sociétés d'importation et de services se sont greffées sur ce programme pour réaliser leurs chiffres d'affaires et prospérer sans prise de risques⁵¹.

En conclusion... quelle stratégie pour surmonter les grands handicaps ?

Un bilan objectif qui reste à établir sur la base de statistiques fiables conduirait certainement à relativiser l'euphorie produite par les résultats affichés par le PNDA, et à poser en termes plus réalistes la question du développement durable de l'agriculture algérienne.

Le niveau de la production en céréales de l'année 2003 a déjà été atteint dans le passé par celui de 1996 avec près de 5 millions de tonnes ; toutefois l'année suivante (1997), année climatique catastrophique, la production plafonne à 1 million de tonnes ! En faisant une analyse rétrospective, on trouve en moyenne une très bonne année similaire à 1996 et 2003, tous les 10 ans et, de même, une année catastrophique comme celle de 1997 selon la même fréquence.

Les progrès manifestes qui ont été enregistrés sur plusieurs années concernant les productions légumières, reposent sur l'hydraulique agricole et l'économie de la ressource (irrigation localisée) ; la question centrale est alors de connaître de façon générale les réserves hydrauliques encore disponibles, et pour l'agriculture en particulier. Si l'on considère que l'ensemble des réserves mobilisables est limité par les précipitations qui peuvent les reconstituer, on peut estimer que l'on atteint déjà un

⁵¹ Il faut aujourd'hui l'équivalent de 600 quintaux de blé dur pour acheter un tracteur de 60 CV, contre 350 à l'automne 1990. Autre exemple : pour acquérir une vache laitière de race spécialisée, importée, il faut aujourd'hui disposer d'une valeur équivalente à 50 000 litres de lait contre 10 000 litres à l'automne 1990. On comprend bien alors que la modernisation devenue inabordable pour les familles paysannes, est une source de revenus et de profits pour les exportateurs européens et les firmes qui approvisionnent l'Algérie en intrants agricoles.

plafond (600 000 hectares environ de terres irrigables), compte- tenu du fait que les besoins actuels pour les villes souffrant de pénuries d'eau devraient dans l'avenir absorber toutes les ressources supplémentaires ; en envisageant que des ressources sahariennes (nappes d'eau profondes très peu renouvelables) pourraient être largement utilisées, comme le pensent les pouvoirs publics et les bénéficiaires des programmes de mise en valeur du Sud, cela permet de...rêver. En effet, les difficultés techniques de l'utilisation de telles ressources sont très grandes (taux de salinité, etc.) et, par définition, il s'agit d'une ressource non renouvelable dont l'utilisation mal maîtrisée peut stériliser définitivement des surfaces agricoles.

Ainsi, penser que l'agriculture algérienne pourrait se positionner en pays exportateur de fruits et légumes, comme cela a été le cas dans le passé (colonial) est très largement illusoire, à des exceptions près (les dattes de type *Deglet Nour*, et, à un moindre degré, la viticulture pour laquelle l'Algérie dispose à la fois de bonnes conditions agro-écologiques et de terroirs réputés)⁵².

La stratégie essentielle pour sauver les campagnes algériennes et les 13 millions de personnes qui y vivent, repose en partie sur une amélioration d'une agriculture sèche diversifiée, combinant dans les mêmes exploitations agricoles productions végétales et animales. Cela permet à la fois de bénéficier des prix rémunérateurs des produits animaux en minimisant les conséquences des risques climatiques et économiques⁵³.

Ceci peut être réalisé en conduisant une intensification progressive des cultures, la plus autonome possible par rapport aux intrants industriels ou importés ; les bases techniques en sont connues, même si elles ne sont pas toujours mises en avant comme facteur de progrès, et insuffisamment travaillées à ce jour. Dans un contexte national marqué par une sous industrialisation, cela nécessite, une orientation technologique et politique claire encourageant des productions consommatrices de main d'œuvre plutôt que celui des productions à base de hauts niveaux d'équipements importés. *Ceci est réalisable dans des exploitations agricoles paysannes, combinant souvent agriculture et autres activités. Il est évident enfin que cette agriculture ne pourra pas non plus se développer, voire se*

⁵² Et bien sûr sous réserve de réaliser la révolution des cépages et d'introduire des innovations techniques dans la vinification et la commercialisation du vin pour tenir compte des évolutions enregistrées dans la filière et sur les marchés mondiaux.

⁵³ Pluvinage, J., *Les systèmes de production céréales-élevage et la gestion du risque dans les zones sèches méditerranéennes*, Montpellier, Thèse de doctorat, 1995.

*maintenir, dans un contexte de libéralisme extrême et d'absence de protection économique aux frontières*⁵⁴.

Le financement public, s'il peut être un élément décisif de ce progrès, doit investir dans l'avenir du plus grand nombre de paysans algériens, et non pas dans le financement quasiment gratuit des investissements de quelques dizaines de milliers d'exploitations, bénéficiant de fait de marchés nationaux très rémunérateurs aujourd'hui, s'agissant de produits périssables peu soumis à la concurrence internationale. Il serait illusoire de penser l'avenir de l'agriculture algérienne, uniquement au travers du filtre d'entreprises agro-industrielles virtuellement exportatrices. L'enjeu, peut être plus modeste mais plus ambitieux à long terme, est de valoriser les ressources locales, l'ingéniosité et la force de travail du million de familles paysannes. Elles occupent des territoires locaux, où l'avenir de l'agriculture et de l'élevage repose d'abord sur cette fabuleuse capacité de flexibilité et d'adaptation à leur environnement que les éleveurs et agriculteurs des zones semi-arides ont su sauvegarder jusqu'ici.

Le règlement définitif de la question foncière des terres héritées de la colonisation et de la période qui lui a succédé, bloque le développement d'une vision de long terme pour l'investissement productif ; le statut de la terre agricole, patrimoine national public loué officiellement à des acteurs individuels ou collectifs ou privatisé, nécessite une clarification définitive. Aussi, il convient de mettre fin au processus de dépeçage du fonds foncier de l'Etat amorcé à la faveur de la loi de 1987, et qui a été accéléré à la faveur des années 1990, années de grandes difficultés⁵⁵. Les projets de loi déposés à l'Assemblée nationale depuis plus de 10 ans pour régler définitivement le sort des terres du domaine privé de l'Etat n'ont jamais été examinés, *et tout se passe comme si l'on laissait les rapports de force (peu favorables aux petits exploitants et aux salariés agricoles) décider sur le terrain des modalités réelles d'appropriation des terres publiques*⁵⁶. Ce choix est contraire au développement d'une agriculture durable confrontée à des

⁵⁴ Berthelot, J., *Les trois aberrations des politiques agricoles*, Le Monde diplomatique, septembre 2003.

⁵⁵ Il faut noter une forte instabilité des collectifs de travail entre 1962 et 1987, et les multiples réformes ont entraîné, à chaque fois, un changement d'assiette foncière, des modifications des statuts des collectifs de producteurs, conditions non idéales pour enraciner les hommes à la terre et accumuler une expérience professionnelle et des savoirs agricoles. Au cours des années 1990, les droits de jouissance ont fait l'objet de marchandages au profit essentiellement d'entrepreneurs (urbains ou ruraux), de cadres politiques ou de commerçants fortunés.

⁵⁶ Ce processus est en cours, y compris sur les terres de parcours (de nature collective) qui sont, de fait, contrôlées par les grands propriétaires de troupeaux. Notons que les terres de parcours représentent plus de 30 millions d'ha.

défis stratégiques par rapport à la globalisation et à l'ouverture des marchés.

La dualité entre un développement agricole *entrepreneurial* (avec des entreprises pouvant s'adapter à la concurrence internationale) et un développement rural chargé de prendre en compte tout ce qui n'est pas « rentable », nous semble s'opposer à un développement économique beaucoup plus large, valorisant ressources humaines et territoriales. Ce second choix nécessite une réflexion renouvelée, tant sur les positions de négociation par rapport à l'économie mondialisée, que sur les modalités de la politique agricole et alimentaire de l'Algérie.

Il s'agit ici *d'entretenir un territoire* (il faut lutter contre la désertification au sens premier du terme et contre l'érosion des terres), maintenir et développer, à côté d'une économie industrielle performante, un patrimoine national fondateur de l'Algérie moderne (les anciennes terres coloniales devenues patrimoine public national), *améliorer les emplois* et diversifier dans certaines régions pour lesquelles il n'y a aucune autre perspective, les activités en milieu rural, et enfin accroître la production nationale dans un objectif de conquête de la *sécurité alimentaire*.